

34010 - Création et réhabilitation
d'aires d'accueil des gens du voyage

SDAGV - Proposition d'attribution d'une
subvention pour l'amélioration de l'aire
d'accueil des gens du voyage de MOLSHEIM

Rapport n° CP/2018/228

Service gestionnaire :
L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention départementale à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig pour l'amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage de MOLSHEIM par la création de locaux destinés à l'exercice des missions de coordination sociale et d'espace de vie sociale réalisées par l'Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Education et d'Animation.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2001, le Conseil Général a décidé de mettre en place un dispositif d'aide financière aux Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale pour la création ou la réhabilitation/amélioration des aires d'accueil des gens du voyage (Délibération n° CG/2001/K4). Cette subvention représente 30% du coût hors taxe des travaux plafonnée à 1 600 € par place en cas de création, et à 800 € par place en cas d'extension, de réhabilitation ou d'amélioration de l'aire.

Cette disposition a été confirmée le 12 décembre 2011 lors de l'adoption par le Conseil Général du troisième schéma départemental d'accueil des gens du voyage (Délibération n° CG/2011/92).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence pour l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil a été transférée de plein droit à la nouvelle Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig. Celle-ci a décidé par délibération du Conseil Communautaire du 15 février 2018 de réaliser des travaux d'amélioration de l'aire d'accueil de Molsheim par l'acquisition d'un local destiné à la coordination sociale et aux activités d'animation sociale de l'aire.

En service depuis 2008, l'aire est constituée de 30 places de stationnement d'environ 100m² chacune, deux blocs sanitaires collectifs et un bureau d'accueil.

Le bureau d'accueil, d'une surface de 12 m², est actuellement utilisé à la fois par le gestionnaire pour l'encaissement des recettes, et le stockage du matériel d'entretien, ainsi que par l'association ARSEA pour l'exercice de ses missions de coordination sociale, mission confiée par la convention tripartite de gestion de l'aire d'accueil, et d'Espace de Vie Sociale.

Afin que l'ARSEA puisse accueillir les voyageurs dans de bonnes conditions, garantissant la confidentialité, et respectueuses des conditions de travail de chacun, la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig souhaite acquérir et aménager un bungalow à l'entrée du site, ainsi qu'un container de 10 m³ pour le stockage du matériel.

Le coût de ces aménagements est estimé à 10 678,79 € H.T., comprenant le raccordement électrique et l'acquisition de petits équipements mobiliers.

Ces travaux seront réalisés par les entreprises suivantes :

- Entreprise BEISER de Bouxwiller, pour le montage et assemblage du bungalow : 7 275 € H.T.
- Entreprise LEDERMANN de Krautergersheim, pour son transfert sur l'aire de Molsheim, ainsi que d'un container de stockage de la piscine de Mutzig : 1 282€ H.T.
- Entreprise OBRECHT & FILS d'Obernai, pour le raccordement électrique : 870€ H.T.
- Entreprise UGAP pour l'achat de mobilier (une table et quatre chaises) : 1251,79 € H.T.

Le coût total des travaux est estimé à 10 678,79 € HT. Le montant de la subvention départementale susceptible d'être attribuée à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig est 10 678,79 € H.T X 30%, soit 3 203,64 €.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
GDUVOYAGE 2018/1	G 2018-2021 G 2018-2021 GENS DU VOYAGE	110 000 €	110 000 €	3 203,64 €

La commission territoriale Sud a émis un avis favorable le 4 juin 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 3 203,64 € à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, représentant 30% du coût subventionnable H.T. des travaux d'amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage de Molsheim.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,

Frédéric BIERRY